

AFFAIRE N° 30 /

O B J E T : Acquisition d'un terrain de 590 m2 cadastré section BD n° 48 sis à Ste-Clotilde appartenant à Monsieur Julien SERVEAUX, en vue de la réalisation de la ZAC n° 2 des Patates à Durand.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Monsieur Julien SERVEAUX, propriétaire à Ste-Clotilde du terrain cadastré section BD n° 48 (d'une superficie de 553 m2 d'après cadastre mais de 590 m2 d'après plan dressé par les services municipaux), situé dans le périmètre de la ZAC n° 2 des Patates à Durand, a proposé à la Commune d'acquérir ce terrain.

Un accord étant intervenu, après négociations, sur le prix de 56 000 Francs compatible avec l'estimation des Services Fiscaux, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget Communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

-----

VC - P/ de Préfet et par délégation  
Le Directeur des Finances et des  
Collectivités Locales,  
Signé : M. Claude Mascay  
P/copie Conforme,  
At Paris le 3 Septembre 1981  
Le chef de Bureau délégué  
Signé : Jacques Lacroix